24me Année N 5701 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE — Jeudi 22 Janvier 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, le 21 Janvier 1880

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	21 JANV.	20 JANV.
3 0/0	81 60 ./.	81 85 . .
3 0/0 amortissable . .	83 25 ./	83 05 ./.
4 1 2 0/0.	113 75	113 50./.
Emprunts 5 0/0. . .	116 80 ./.	116 60./.

Service particulier	21 JANV.	20 JANV.
Act. Banque de France.	3240 00	3250 00
» Société générale. .	565 00	565 00
» Crédit f. de France.	1130 00	1133 60
» Chemin autrichien.	583 00	580 00
» Lyon.	1167 00	1170 00
» Est	716 00	715 00
» Ouest	775 00	775 00
» Nord	1498 00	1492 00
» Midi.	855 00	860 00
» Suez	768 00	762 00
5 % Péruvien . .	20 3/4	20 3/4
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	538 00	537 00
Londres court . . .	25 17 50	25 18 10
Cred. Mob. (act. nouv.)	640 00	640 00
Turc	10 57	10 35

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 21 janvier.

Change sur Londres, 4,82 25; change sur Paris, 5,20 50; 100.
Café good fair, (la livre) 15 5/8, 15 7/8.
Café good Cargoes, (la livre), 16 1/2, 16 3/4.
Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 21 janvier.

Ventes 200 balles. Marché soutenu.

Liverpool, 21 janvier.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 21 janvier.

Coton, 12 3/4.
Recettes 92.000 b.
New-Orléans low-middling 91 »/»
Savannah » » 87 »/»

BULLETIN DU JOUR

La discussion sur le projet de M. C. Sée a continué hier à la Chambre des députés. Ce projet a vivement passionné les radicaux qui voudraient, notamment, que les jeunes élèves de ces écoles secondaires fussent entièrement aux mains des libre-penseurs détenteurs des pouvoirs de l'Etat. M. Paul Bert est intervenu, et lui et ses amis se sont livrés à des indiscrétions qui édifieront l'opinion publique. Ils ne veulent rien moins que dépouiller l'Eglise des monuments qu'elle possède ou qu'elle occupe, pour les donner aux sectateurs de la libre-pensée. Et comme des députés se récriaient. M. Paul Bert n'a pas craint d'ajouter que l'Etat agirait en bon et sage père de famille s'il vendait ces immeubles au profit des écoles que veut fonder M. Sée !

M. Paul Bert et ses amis ont dû néanmoins se résigner devant les réclamations de leurs adversaires à ne pas exiger l'internat. En revanche, après l'adoption de l'ensemble du projet Camille Sée, amendé, ils ont obtenu par 330 voix contre 144 la prise en considération de la proposition de loi de MM. Parent (Savoie), Paul Bert et Edouard Lockroy, portant création d'une caisse des bâtiments d'instruction publique avec une donation de 200 millions sur les propriétés de l'Etat.

On ne peut nier qu'ils aient pris leur revanche grâce aux défaillances inouïes de la gauche modérée et même du centre gauche.

M. Jules Ferry a profité de l'occasion pour déposer le projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire. Il a déposé, en outre, un projet établissant la gratuité absolue de l'instruction primaire, et il a demandé et obtenu le renvoi de ces deux projets à la commission de l'instruction primaire au milieu des applaudissements de l'extrême gauche.

Au Sénat, après communication donnée à la Chambre haute de la mort de MM. Jules Favre et Léonce de Lavergne, on a voté le projet de loi sur les chemins vicinaux précédemment adopté par la Chambre des députés. Avant de se séparer, le Sénat a fixé à samedi la nomination de sa commission des finances, et au jeudi 29 janvier, l'élection d'un sénateur inamovible en remplacement de M. de Montalivet, décédé.

Décidément l'amnistie que M. Waddington avait cru enterrer, et que M. de Freycinet s'était flatté d'escamoter comme une muscade en la passant sous silence dans sa déclaration est comme le Phénix, elle renaît de ses cendres. C'est toujours l'inévitable M. Louis Blanc qui mène la campagne, puissamment secondé par M. Clémenceau. La proposition d'amnistie plénière rédigée par le petit homme des ateliers nationaux de 1848, se couvre à l'heure qu'il est de signatures et son auteur n'attend pour la déposer sur le bureau de la Chambre que d'avoir recueilli un nombre d'adhésions assez respectable afin de lui donner plus de force et d'autorité.

M. Louis Blanc ne se dissimule pas que son projet n'obtiendra pas la majorité ; en le présentant il n'a d'autre objectif que de jeter des bâtons dans les roues du ministère et d'entretenir les divisions dans les diverses fractions, du parti républicain. Le but principal de cette manœuvre, c'est de faire avorter le projet de fusion des gauches, que le groupe des intransigeants considère comme une mise hors la loi dirigée contre lui et qu'il espère conjurer en jetant au milieu de l'assemblé cette pomme de discorde qu'on appelle l'amnistie.

Sur ce terrain, M. Louis Blanc compte rallier autour de lui l'Union républicaine qui s'est toujours montrée favorable à l'amnistie ; or, en remettant cette question sur le tapis, c'est rendre la fusion des gauches impossible, car tous ceux qui auront voté l'amnistie, ne pourront plus songer à fusionner avec les autres groupes de gauche qui l'auront repoussée. On voit que le plan est habilement conçu et il paraît malheureusement pour le cabinet Freycinet, que son succès ne saurait être douteux. Voilà donc le projet de fusion fort aventuré.

Cependant les principaux membres de la gauche républicaine n'en poursuivent pas moins leur projet de fusion avec l'Union républicaine ; mais jusqu'à présent leurs démarches ne paraissent pas avoir grandes chances d'aboutir.

L'illusion du premier moment a fait place sinon au découragement, du moins à un doute qui en est très voisin. On travaille bien encore au rapprochement tant désiré, mais sans confiance et comme par un simple acquit de conscience. Ce n'est pas avec ce défaut d'entrain qu'on enlève les redoutes et qu'on gagne les batailles. C'est déjà être à moitié vaincu que d'aller au combat avec le sentiment d'une défaite à peu près certaine.

En résumé, voici quelle est la situation des différents groupes parlementaires. La gauche républicaine compte dans son sein beaucoup de membres hésitants. L'Union républicaine est en grande majorité notoirement hostile à la fusion. Le centre gauche ne dit ni oui, ni non, il se tient sur ses gardes comme un renard qui craint d'être pris au piège, et élude les avances qu'on tente de lui faire discrètement. Quant à l'extrême gauche, inutile de dire qu'elle emploie tous ses efforts pour entretenir les divisions au milieu desquelles elle espère pêcher en eau trouble.

Dans ces conditions, il est permis d'augurer que la fusion projetée qui avait fait naître tant d'espérances n'aboutira qu'à la confusion.

M. JULES FAVRE

Une dépêche nous a appris hier la mort de M. Jules Favre, décédé à Versailles, dans la nuit, à l'âge de soixante et onze ans.

Ce nom éveille de douloureux et cruels souvenirs.

Si Jules Favre a été un grand avocat, passé maître dans l'art de bien dire, le plus correct des orateurs, comme on l'a dit bien souvent, il a été par contre le plus détestable des politiques.

Deux souvenirs navrants pèseront éternellement sur sa mémoire, le désastre de l'armée de l'Est, dont il est responsable, et son refus de désarmer la garde nationale de Paris.

Tout le monde se souvient de cette mémorable séance de la commission d'enquête où M. Jules Favre a déclaré que, dans ses négociations pour l'armistice, il avait « *oublié* » l'armée de l'Est. On lui a jeté à la face que cet oubli était criminel, — le malheureux ne comprenait même pas, il n'avait point conscience de ses actes !

Pour le second fait, nous l'avons entendu nous-mêmes, après les catastrophes sanglantes de la Commune, qui étaient l'œuvre de cette garde nationale, évoquer ce souvenir à la tribune et «demander pardon à Dieu et aux hommes ! »

Certes, au bout de quelques mois, en contemplant les conséquences de sa folie, une armée perdue, le traité de Francfort et Paris mis à sac, il avait raison de courber la tête et d'implorer un pardon.

Mais, — et c'est ici que nous touchons au point le plus douloureux de son histoire, — mais s'il avait eu sur ses lèvres autre chose que des phrases d'avocat destinées à duper son auditoire, s'il avait ressenti au fond du cœur quelques remords des épouvantables responsabilités qui pesaient sur lui, cet homme néfaste, en descendant de la tribune, après avoir demandé « pardon à Dieu et aux hommes », serait allé cacher sa vieillesse dans la retraite. Il y eût obtenu peut-être, non pas l'estime qui était impossible, mais au moins ce pardon qu'il implorait et qu'on ne refuse pas au repentir.

Au lieu de disparaître, par vanité, par ambition, par absence d'âme, peu nous importe le motif, il a voulu rester dans cette vie publique que l'honneur devait lui interdire. Il a voulu être député, puis sénateur, il a voulu reparaître à la tribune, comme si sa parole pouvait garder encore quelque poids.

Et pourtant quelle situation était la sienne s'écrie l'*Univers* ! Nous l'avons tous vu depuis neuf ans, presque isolé au milieu des rangs republicains, abandonné de ses amis, trouvant à peine quelque main à serrer, la plupart du temps cheminant seul et la tête basse vers ce palais de Versailles dont il ne pouvait s'arracher, parce que là encore les ambitions diverses se disputaient les lambeaux du pouvoir. Oui, certes, tout autre homme aurait compris ! Lui, il se retrouvait au milieu de cette foule, tel qu'il avait paru devant la commission d'enquête, insensible et sans remords.

Nous voudrions être indulgents devant la mort, nous voudrions ne nous souvenir que de l'orateur, de cette parole entraînante qui a marqué pendant trente ans sa place au barreau de Paris, nous voudrions oublier l'homme politique, nous ne le pouvons pas, parce que son nom restera toujours rivé aux deux plus cruels événements de la guerre franco-allemande, à ce qu'il y a de plus honteux dans notre histoire, parce qu'on ne parlera jamais de la capitulation et de la Commune, sans que cette figure les suive comme un spectre.

Que l'oubli se fasse et se fasse bien vite sur cet homme ! Que la dernière pelletée de terre jetée sur son cadavre ensevelisse pour toujours sa mémoire, puisqu'il n'est pas possible d'ensevelir avec lui le souvenir des fautes impardonnables qui ont frappé au cœur la France vaincue.

Voici quelques notes biographiques retraçant les principales phases de la vie de M. Jules Favre :

Favre (Gabriel-Claude-Jules), avocat et homme d'Etat français, membre de l'Académie, né le 21 mars 1809 à Lyon; après avoir étudié le droit à Paris, se fit inscrire au barreau de Lyon; défendit les ouvriers mutuellistes en 1834; plaida, en 1836, devant la cour de Paris pour les accusés d'Avril, et proclama des opinions républicaines. En 1836, s'inscrivit au barreau de Paris. Après la Revolution de 1848, nommé secrétaire-général à l'intérieur, rédigea la circulaire aux commissaires extraordinaires. Elu à la Constituante par le département de la Loire, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, rapporteur de la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc à l'occasion du 15 Mai, soutint le projet, qui fut repoussé d'abord et adopté ensuite, après les journées de Juin.

Vota, avec la droite : la loi sur les attroupements, le décret sur les clubs, le décret relatif aux heures de travail, contre la suppression de l'impôt du sel ; avec la gauche : contre le cautionnement des journaux, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'ensemble de la constitution. S'abstint, ou s'absenta, lors du vote : sur le maintien de l'état de siége, le droit au travail, l'amendement Grévy ; ne vota pas la mention déclarant que « Cavaignac avait bien mérité de la patrie. » M. Jules Favre fit à Louis-Napoléon une vive opposition, blâma l'expédition de Rome, et soutint la mise en accusation du président et du ministre.

Elu à la législature par le Rhône, il devint le chef du parti républicain, et fit de nombreux discours contre la politique suivie par le cabinet de Louis-Napoléon. Fût arrêté et emprisonné quelques jours au 2 décembre. Elu conseiller général dans la Loire et le Rhône en 1853, il refusa le serment, et rentra au barreau dont il devint membre de l'ordre; defendit, en 1857, Orsini, auteur de l'attentat du 14 janvier. Nommé député au Corps législatif en 1860 à Paris, chef des *cinq* de l'opposition, signa et défendit tous les amendements présentés par ce groupe, parla sur toutes les questions de politique extérieure, notamment au sujet de la guerre d'Italie.

Réélu en 1863, à Paris et à Lyon, opta pour le Rhône; garda jusqu'en 1869 son rôle de chef de l'opposition; ses principaux discours portèrent, en 1866, sur la guerre du Mexique et sur l'organisation de l'armée. En 1867, il avait été nommé à l'Académie en remplacement de Victor Cousin. Le 3 septembre 1870, il proposa la déchéance de Napoléon III et la nomination d'une commission de gouvernement. Le 4 septembre, il devint vice-président du conseil dans le gouvernement de la défense nationale et ministre des affaires étrangères.

Après sa fameuse proclamation et son entrevue de Ferrières, avec M. de Bismark, il dut régler les conditions de l'armistice qui précéda la paix : il oublia d'y comprendre l'armée de l'Est. Elu en février 1871 par six départements, dont la Seine, il opta pour le Rhône.

M. Thiers, chef du pouvoir, le maintient jusqu'en août au ministère des affaires étrangères ; siégeant au centre gauche, il a peu paru à la tribune de l'assemblée nationale. Le Rhône l'a nommé sénateur en 1876, et le sort l'a désigné pour y rester pendant six années.

M. DE LAVERGNE

M. Léonce Guilhaud de Lavergne, sénateur inamovible, membre de l'Institut, est mort dimanche soir, à Versailles.

M. Léonce de Lavergne était né à Bergerac en 1809. Il fut élevé à Toulouse et rédigea le *Journal de Toulouse* ; il obtint, en 1838, la chaire de littérature à Montpellier. Puis il vint à Paris, ne tarda pas à devenir un des principaux collaborateurs de la *Revue des Deux-Mondes*, et entra, peu de temps après, comme rédacteur au ministère des affaires étrangères. Maître des requêtes au conseil d'Etat en 1842, ensuite sous-directeur au ministère des affaires étrangères, M. Léonce de Lavergne fit à cette époque des travaux importants, entre autres les recherches sur la guerre civile en Espagne qui furent très remarquées.

En 1846, il fut nommé député de Lombez. Il donna sa démission lors de la révolution de 1848, et s'adonna tout entier à des études économiques, financières et historiques. Il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1855.

Aux élections générales de 1863, M. Léonce de Lavergne, qui s'était porté candidat indépendant dans le Gers, échoua. Ce ne fut qu'après la chute de l'Empire que les électeurs de la Creuse l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Ses collègues en firent un sénateur inamovible ; il siégea toujours au centre droit.

Parmi les nombreux et remarquables travaux qu'il laisse, on doit citer : *Essai sur l'Economie rurale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande*, qui a été traduit dans toutes les langues ; *Economie de la France, depuis 1789, l'agriculture et la population ; les Assemblées provinciales sous Louis XVI, les économistes français du dix-huitième siècle.*

M. Léonce de Lavergne était commandeur de la Légion d'honneur.

L'INAMOVIBILITÉ DE LA MAGISTRATURE

M. Robinet de Cléry, l'éminent magistrat révoqué par M. Cazot, — malgré les services qu'il avait rendus, malgré le dévouement dont il avait fait preuve pendant la dernière guerre en s'engageant comme simple volontaire dans un régiment de ligne, — M. Robinet de Cléry vient de publier dans l'*Univers* un article remarquable sur l'*Indépendance de la magistrature.*

Les restrictions que M. Cazot se propose d'apporter au principe de l'inamovibilité détruiront nécessairement, dit M. Robinet de Cléry, l'indépendance de la magistrature, et il démontre que pendant vingt-cinq années, de 1790 1815, le principe ancien de l'inamovibilité étant nié ou suspendu, rien n'était plus précaire que le sort des magistrats.

Il en sera ainsi sous le régime nouveau que les réformes de M. Cazot vont inaugurer. On aura touché une première fois au principe de l'inamovibilité : on y touchera une seconde, une troisième fois ; et le sort des magistrats deviendra aussi précaire qu'il a pu l'être de 1790 à 1815. Avec la sécurité s'évanouit l'indépendance, et avec l'indépendance disparaît la garantie du justiciable.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 20 janvier 1880

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE RAMPON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce, au Sénat, la mort de M. Jules Favre, sénateur du Rhône, et de M. Léonce de Lavergne, sénateur inamovible, décédés tous les deux à Versailles. Il trace à grands traits le tableau de la vie de ces deux sénateurs.

M. COCHERY, ministre des postes et télégraphes, dépose quatre projets de loi relatifs aux tarifs télégraphiques, résultant des conventions passées avec diverses puissances. Ces projets ont été déjà adoptés par la Chambre des députés.

Le Sénat les renvoie aux bureaux qui nommeront une seule commission pour les examiner.

PROJETS DE LOIS

Le Sénat adopte, au scrutin, par 227 voix, contre 11, le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture, au ministère de l'Intérieur et des Cultes, sur l'exercice 1879, d'un crédit extraordinaire de 4,111,891 fr. 59 c. pour remboursement, à la ville de Lyon, d'une partie des dépenses faites pendant la guerre de 1870-1871.

CHEMINS VICINAUX

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° ouverture, au ministère de l'Intérieur, sur l'exerce 1879, d'un crédit extraordinaire de 80 millions, pour subvention aux chemins vicinaux ; — 2° annulation, sur l'exercice 1880, d'un crédit de 5,750,000 fr., ouvert pour le même objet.

M. LAFOND DE SAINT-MUR demande si les conseils généraux pourront admettre à la répartition des subventions les communes qui ne pourront s'imposer un sacrifice quelconque. (Approbation sur plusieurs bancs).

M. MARTIN FEUILLÉE, sous-secrétaire d'Etat à la Justice, répond, au nom de M. le ministre de l'Intérieur, qu'il suffira à la commune qui se trouvera dans cette situation de contribuer pour 2 dixièmes seulement à la dépense. (Protestations à droite).

Il ajoute que, sous le régime de 1868, il aurait fallu un sacrifice beaucoup plus considérable ; d'ailleurs, un particulier pourra prendre à sa charge une partie de la dépense imposée à la commune; enfin, le département pourra se substituer à la commune, s'il est démontré qu'elle ne peut faire un sacrifice. (Approbation sur un grand nombre de bancs).

M. BERNARD, rapporteur, expose que la Commission a examiné un contre projet de MM. Labiche et Batbie et l'a adopté en entier, à l'exception du deuxième paragraphe de l'article 6 que MM. Labiche et Batbie ont eux-mêmes abandonné.

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

M. Batbie présente quelques observations sur l'article 4. Il demande qu'on précise formellement, dans le 3e paragraphe de cet article, que les subventions soient attribuées par le conseil général. (Approbation sur divers bancs.)

M. le sous-secrétaire d'Etat déclaré que le droit des conseils généraux sera toujours respecté et que le Gouvernement n'y portera pas atteinte, mais que dans l'espèce, il n'y a pas lieu d'introduire la modification proposée puisqu'il n'y a pas de répartition à opérer. (Très-bien !)

Après de nouvelles observations de M. Delsol, de M. Batbie et de M. Labiche, l'amendement de M. Batbie n'est pas accepté.

Le Sénat adopte ensuite les articles 4 et 5.

M. CLÉMENT demande si un chemin vicinal qui progressera jusqu'à la classe de chemin de grande communication ou d'intérêt commun, perdra la subvention à laquelle il aurait eu droit s'il avait été maintenu dans la catégorie des chemins vicinaux.

M. MARTIN-FEUILLÉE répond que le 2e paragraphe de l'article 5 prouve que les chemins de grande communication et d'intérêt commun pourront recevoir aussi des subventions ; mais la Commission à l'unanimité, a pensé qu'on ne pouvait, comme règle absolue, maintenir à un chemin vicinal devenu chemin de grande communication ou d'intérêt commun, la subvention à laquelle il avait droit comme chemin vicinal.

Après quelques observations présen s

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 22 JANVIER.

— 53 —

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

Au lieu de courir en liberté comme autrefois, n'ayant d'autre peine que d'aller droit devant moi sur les grandes routes, il fallait maintenant rester enfermé dans les quatre murs d'un jardin, et du matin au soir travailler rudement, la chemise mouillée sur le dos, les arrosoirs au bout des bras et les pieds nus dans les sentiers boueux ; mais autour de moi chacun travaillait tout aussi rudement ; les arrosoirs du père étaient plus lourds que les miens, et sa chemise était plus mouillée de sueur que les nôtres. C'est un grand soulagement dans la peine que l'égalité. Et puis je rencontrais là ce que je croyais avoir perdu à jamais : la vie de la famille. Je n'étais plus seul, je n'étais plus l'enfant abandonné ; j'avais mon lit à moi, j'avais ma place à moi à la table qui nous réunissait tous. Si durant la journée quelquefois Alexis ou Benjamin m'envoyaient une taloche, la main retombée je n'y pensais plus, pas plus qu'ils ne pensaient à celles que je leur rendais ; et le soir, tous autour de la soupe, nous nous retrouvions amis et frères.

Pour être vrai, il faut dire que tout ne nous était pas travail et fatigue ; nous avions aussi nos heures de repos et de plaisir, courtes, bien entendu, mais précisément par cela même plus délicieuses.

Le dimanche, dans l'après-midi, on se réunissait sous un petit berceau de vigues qui touchait la maison j'allais prendre ma harpe au clou où elle restait accrochée pendant toute la semaine, et je faisais danser les deux frères et les deux sœurs. Ni les uns ni les autres n'avaient appris à danser, mais Alexis et Benjamin avaient été une fois à un bal de noces aux *Mille-Colonnes*, et ils en avaient rapporté des souvenirs plus ou moins exacts de ce qu'est la contredanse; c'étaient ces souvenirs qui les guidaient. Quand ils étaient las de danser, ils me faisaient chanter mon répertoire, et ma chanson napolitaine produisait toujours son irrésistible effet sur Lise.

Fenesta vascia e patrona crudele.

Jamais je n'ai chanté la dernière strophe sans voir ses yeux mouillés.

Alors, pour la distraire, je jouais une pièce bouffonne avec Capi. Pour lui aussi ces dimanches étaient des jours de fête; ils lui rappelaient le passé, et quand il avait fini son rôle, il l'eût volontiers recommencé.

Deux années s'écoulèrent ainsi, et comme le père m'emmenait souvent avec lui au au marché, au quai aux Fleurs, à la Madeleine, au Château-d'Eau, ou bien chez les fleuristes à qui nous portions nos plantes, j'en arrivai petit à petit à connaître Paris et à comprendre que si ce n'était pas une ville de marbre et d'or comme je l'avais imaginé, ce n'était point davantage une ville de boue comme mon entrée par Charenton et le quartier Mouffetard me l'avait fait croire un peu trop vite.

Je vis les monuments, j'entrai dans quelques-uns, je me promenai le long des quais, sur les boulevards, dans le jardin du Luxembourg, dans celui des Tuileries, aux Champs-Elysées. Je vis les statues. Je restai en admiration devant le mouvement des foules. Je me fis une sorte d'idée de ce qu'était l'existence d'une grande capitale.

Heureusement mon éducation ne se fit point seulement par les yeux et selon les hasards de mes promenades ou de mes courses à travers Paris. Avant de s'établir jardinier à son compte « le père » avait travaillé aux pépinières du Jardin des Plantes, et là il s'était trouvé en contract avec des gens de science et d'étude dont le frottement lui avait donné la curiosité de lire et d'apprendre. Plusieurs années il avait employé ses économies à acheter des livres et ses quelques heures de loisir à lire ces livres. Mais lorsqu'il s'était marié et que les enfants étaient arrivés, les heures de loisir avaient été rares; il avait fallu avant tout gagner le pain de chaque jour ; les livres avaient été abandonnés, mais ils n'avaient été ni perdus, ni vendus; et on les avait gardés dans une armoire. Le premier hiver que je passai dans la famille Acquin fut très-long, et les travaux de jardinage se trouvèrent sinon suspendus, au moins ralentis pendant plusieurs mois. Alors pour occuper les soirées que nous passions au coin du feu, les vieux livres furent tirés de l'armoire et distribués entre nous. C'étaient pour la plupart des ouvrages sur la botanique et l'histoire des plantes avec quelques récits de voyages Alexis et Benjamin n'avaient point hérité des goûts de leur père pour l'étude, et régulièrement tous les soirs, après avoir ouvert leur volume, ils s'endormaient sur la troisième ou la quatrième étage.

Pour moi, moins disposé au sommeil ou plus curieux, je lisais jusqu'au moment où nous devions nous coucher : les premières leçons de Vitalis n'avaient point été perdues ; et en me disant cela, en me couchant je pensais à lui avec attendrissement.

Mon désir d'apprendre rappela au père le temps où il prenait deux sous sur son déjeuner pour acheter des livres, et à ceux qui était dans l'armoire il en ajouta quelques autres qu'il me rapporta de Paris. Les choix étaient faits par le hasard ou les promesses du titre, mais enfin c'étaient toujours des livres, et, s'ils mirent alors un peu de désordre dans mon esprit sans direction, ce désordre s'effaça plus tard et ce qu'il y avait de bon en eux me resta et m'est resté; tant il est vrai que toute lecture profite.

Lise ne savait pas lire, mais en me voyant plongé dans les livres aussitôt que j'avais une heure de liberté, elle eut la curiosité de savoir ce qui m'intéressait si vivement. Tout d'abord elle voulut me prendre ces livres qui m'empêchaient de jouer avec elle ; puis, voyant que malgré tout je revenais à eux, elle me demanda de les lui lire. Ce fut un nouveau lien entre nous. Repliée sur elle-même, l'intelligence toujours aux aguets, n'étant point occupée par les frivolités ou les niaiseries de la conversation, elle devait trouver dans la lecture ce qu'elle trouva en effet : une distraction et une nourriture.

Combien d'heures nous avons passées ainsi : elle assise devant moi, ne me quittant pas des yeux, moi lisant. Souvent je m'arrêtais en rencontrant des mots ou des passages que je ne comprenais pas et je la regardais. Alors nous restions quelquefois longtemps à chercher ; puis quand nous ne trouvions pas, elle me faisait signe de continuer avec un geste qui voulait dire « plus tard. » Je lui appris aussi à dessiner, c'est-à-dire à ce que j'appelais dessiner. Cela fut long, difficile, mais enfin j'en vins à peu près à bout. Sans doute j'étais un assez pauvre maître. Mais nous nous entendions, et le bon accord du maître et de l'élève vaut souvent mieux que le talent. Quelle joie quand elle traça quelques traits où l'on pouvait reconnaître ce qu'elle avait voulu faire ! Le père Acquin m'embrassa :

— Allons, dit-il en riant, j'auras pu faire une plus grande bêtise que de te prendre. Lise te payera cela plus tard.

Plus tard, c'est-à-dire quand elle parlerait, car on n'avait point renoncé à lui rendre la parole, seulement les médecins avaient dit que pour le moment il n'y avait rien à faire et qu'il fallait attendre une crise.

Plus tard était aussi le geste triste qu'elle me faisait quand je lui chantais des chansons. Elle avait voulu que je lui apprisse à jouer de la harpe et très-vite ses doigts s'étaient habitués à imiter les miens. Mais naturellement elle n'avait pas pu apprendre à chanter, et cela la dépitait. Bien des fois j'ai vu des larmes dans ses yeux qui me disaient son chagrin. Mais dans sa bonne et douce nature le chagrin ne persistait pas : elle s'essuyait les yeux et avec un sourire résigné, elle me faisait son geste : plus tard.

Adopté par le père Acquin et traité en frère par les enfants, je serais probablement resté à jamais à la Glacière sans une catastrophe qui tout à coup vint une fois encore changer ma vie; car il était dit que je ne pourrais pas rester longtemps heureux, et que quand je me croirais le mieux assuré du repos, ce serait justement l'heure où je serais rejeté de nouveau, par des événements indépendants de ma volonté, dans ma vie aventureuse.

XXI

LA FAMILLE DISPERSÉE

Il avait des jours où me trouvant seul et réfléchissant, je me disais:

— Tu es trop heureux mon garçon, ça ne durera pas.

Comment me viendrait le malheur, je ne le prevoyais pas, mais j'étais à peu près certain que, d'un côté ou de l'autre, il me viendrait.

Cela me rendait assez souvent triste, mais d'un autre coté cela avait de bon que pour éviter ce malheur, je m'appliquais à faire de mon mieux ce que je faisais, me figurant que ce serait par ma faute, que je serais frappé.

Ce ne fut point par ma faute, mais si je me trompai sur ce point, je ne devinai que trop juste quant au malheur.

A suivre.